



D3210-Direction générale des services-Assemblées

DELIBERATION N° D.2026.03.5 du Conseil municipal du 20 mars 2026

Commissions municipales permanentes chargées d'étudier les sujets et questions soumis au Conseil municipal de Versailles. Constitution des commissions et élection de leurs membres pour la mandature 2026.

Date de la convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 23 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 53
Secrétaire de séance : Mme Tess RENDINA-MANCUSO
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, M. Xavier GUITTON, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Stéphanie LESCAR, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, Mme Marie SEZNEC, M. Steven LAFOSSE-MARIN, Mme Alaïs SEGUY-COULON, Mme Carole FILLEUR, M. Geoffrey LANDRAIN, Mme Tess RENDINA-MANCUSO, M. Gwilherm POULLENNEC, M. Pierre ARNAUD, M. Baptiste BOIN, Mme Marie-Christine CLARAZ, Mme Stéphanie DE LUSTRAC, Mme Laetitia HUBERT, M. Laurent LEFEVRE, M. Ali DORGAA, Mme Agnès CARTIER-MEHEUST, Mme Jennifer CASSIN, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Wenceslas NOURRY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Aymeric ANGLES, M. Briac DE CHARRY, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Evelyne HURE, Mme Marine LALLAU, Mme Christine CHARMEIL, Mme Murielle KERZEHRO.

Absents excusés:

Mme Wallerand DUBECQ (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu la constitution et la composition des commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal de Versailles pour la mandature 2020-2026, consolidées en dernier lieu par la délibération n° D.2025.03.19 du Conseil municipal du 13 mars 2025 (pour mémoire).

- En application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les sujets et questions soumis au Conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

- Aussi, par la présente délibération, il revient au Conseil municipal d'en déterminer librement le nombre, leurs intitulés et le nombre de membres les composant pour cette nouvelle mandature pourvu que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins une représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

Cela étant exposé, les intitulés suivants des 3 commissions sont donc proposés à l'adoption du Conseil municipal, ainsi que le nombre de leurs membres :

- administration générale, vie économique et finances : 17 sièges,
- environnement, urbanisme, travaux et logement : 17 sièges,
- enseignement, jeunesse, culture, sports, famille et social : 18 sièges.

- Conformément à l'article L.2121-21 susvisé, l'élection des membres de ces commissions a lieu en principe au scrutin secret mais le Conseil municipal a la faculté de ne pas recourir à une telle modalité et de procéder au vote au scrutin public s'il le décide à l'unanimité.

Les candidats à ces commissions ont été appelés à se faire connaître.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de fixer ainsi qu'il suit l'intitulé et la composition de chacune des 3 commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal de Versailles pour la mandature 2026 :
 - administration générale, vie économique et finances : 17 sièges,
 - environnement, urbanisme, travaux et logement : 17 sièges,
 - enseignement, jeunesse, culture, sports, famille et social : 18 sièges
- 2) de procéder au scrutin public, le Conseil municipal l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection des membres de ces commissions communales permanentes, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- 3) **que sont élus à la commission administration générale, vie économique et finances :**

1. Dominique ROUCHER - de ROUX	10. Antoine LEMARCHAND
2. Alain NOURISSIER	11. Wallerand DUBECQ
3. Jean-P. LAROCHE de ROUSSANE	12. Agnès CARTIER-MEHEUST
4. Florence MELLOR	13. Ali DOORGA
5. Erik LINQUIER	14. Olivier de LA FAIRE
6. Philippe PAIN	15. Steven LAFOSSE-MARIN
7. Eric DUPAU	16. Geoffrey LANDRAIN
8. Coralie BELMER	17. Tess RENDINA-MANCUSO
9. Briac de CHARRY	

- 4) **que sont élus à la commission environnement, urbanisme, travaux et logement :**

1 Michel BANCAL	10. Aymeric ANGLES
2. Emmanuel LION	11. Marine LALLAU
3. Gwilherm POULLENNEC	12. Jennifer CASSIN
4. Wenceslas NOURRY	13. Baptiste BOIN
5. Nadia OTMANNE TELBA	14. Stéphanie de LUSTRAC
6. Pierre ARNAUD	15. Laurent LEFEVRE
7. Evelyne HURE	16. Alaïs SEGUY-COULON
8. Xavier GUITTON	17. Carole FILLEUR
9. Nicole HAJJAR	

5) que sont élus à la commission enseignement, jeunesse, culture, sports, famille et social :

1. Emmanuelle de CREPY	10 Anne-Lys de HAUT de SIGY
2. Claire CHAGNAUD-FORAIN	11. Marie- Christine CLARAZ
3. Sylvie PIGANEAU	12 Christophe CLUZEL
4. Annick BOUQUET	13. Michel LEFEVRE
5. Nicolas FOUQUET	14. Jean-Yves PERIER
6. Marie-Pascale BONNEFONT	15. Christine CHARMEIL
7. Marie Agnès AMABILE	16. Murielle KERZERHO
8. Stéphanie LESCAR	17. Laetitia HUBERT
9. Muriel VAISLIC	18. Marie SEZNEC

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 53 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 53 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.